

La réglementation des chichas

Par hossam, le 12/02/2013 à 03:09

bonjour

je me permet de vous écrire car je veux ouvrir un salon de thé narguilé mais je suis différent des autres salon de thé . parce que j'ai trouvé un produit narguilé où il contient ni du tabac ni du nicotine . ce que je veux savoir est ce que la loi Evin s'applique sur ce produit ou non ,sachant aussi que ça sera dans un lieu privée et que les clients fumeurs (juste fumeurs) auront des carte d'adhérent renouvelable tous les ans

Merci

Cordialement